Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 029-212902886-20251224-D2025_43-DE

Département du Finistère
Commune de Trégarantec - 29260
Tél : 02 98 83 61 65
mairie.tregarantec@wanadoo.fr

Nombre de conseillers en exercice : 14	L'an 2025 le 23 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Trégarantec, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur TOUDIC YANN, Maire, après avoir été convoqué conformément à l'article L. 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
Étaient présent.e.s : 10	Yann TOUDIC Maire, Magali CORRE 1ère adjointe, Maryse LOAEC 2ème adjointe, Yann ALANOU 3ème adjoint, Romuald BOIVIN, Charles-Henri DEBONNAIRE, Yohann COEFFEUR, Anne BERROU, Maryline BOUCHER et Sandra CAM.
Absent excusé : 1	Xavier ROUDAUT
Absents non excusés : 3	Pierre MAUDIRE, Samuel HENRY et Gabriel VEIGA FERNANDES

Délibération n°2025 – 43
Accord de signature de la convention de partenariat avec l'AGDE

Monsieur le Maire rappelle que l'AGDE connait des difficultés et qu'il est proposé à la commune d'apporter un engagement moral pour la soutenir dans son fonctionnement.
Selon les besoins identifiés, la commune continue de recourir aux services proposés par cette association locale. Dernièrement, un devis a été signé pour la réalisation de travaux de nettoyage des vitres de la salle polyvalente.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi sur le territoire de Lesneven. Cette collaboration porte sur la mise en œuvre d'actions d'accompagnement socioprofessionnel et de missions de travail permettant aux bénéficiaires de l'Association de se réinsérer durablement dans le marché du travail.

A travers cette convention, les engagements de la commune sont les suivants :
1. Identifier les besoins en main-d'œuvre sur leur commune et réserver des missions aux personnes accompagnées par l'Association,
2. Ne pas procéder à l'embauche directe des personnes mises à disposition par l'Association pour des contrats de courtes durées, afin de ne pas mettre un terme au parcours d'accompagnement socio- professionnel engagé,
3. Communiquer sur les actions sociales et professionnelles organisées sur leur commune.

Il est donc proposé un vote afin d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre l'AGDE et la commune de TREGARANTEC

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent.e.s
AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération

Fait à TRÉGARANTEC,
Le 24 décembre 2025

Yann TOUDIC
Maire

MAIRIE DE TRÉGARANTEC
29260 FINISTÈRE

Transmise au représentant de l'Etat le:
Affichée le
Le Maire : Yann TOUDIC certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification